

Le 2 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de mars deux mille vingt à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENTE)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2020
- 6.0 Correspondance et suivi
- 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 8.0 Comité de développement économique
- 9.0 Congrès ADMQ
- 10.0 Modification du plan d'action dans la cadre du FDT-Volet pacte Rural
- 11.0 Travaux d'asphaltage
- 12.0 Correction du coût total des travaux TECQ 2019-2023
- 13.0 Demande d'intervention dans un cours d'eau
- 14.0 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien des cours d'eau Grand Ruisseau et branches 5,10 et 12
- 15.0 Comptes à payer
- 16.0 Varia
- 17.0 Questions de l'assemblée
- 18.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R20-03-027
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R20-03-028
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R20-03-029
Adoption procès-verbal
3 Février 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;
Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 2 mars 2020

R20-03-030
Adoption procès-verbal
20 février 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2020;
Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R20-03-031
Comité de développement

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de trois mille dollars (3 000.00 \$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R20-03-032
Congrès Admq

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 17 au 19 juin 2020, au montant de cinq cent cinquante-cinq dollars (555.00\$), taxes en sus, ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R20-03-033
Modification plan
D'action FDT-Volet
Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite déposer deux nouveaux projets dans le cadre du Fonds de développement des territoires volet Pacte Rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT QUE le FDT volet Pacte Rural est administré par la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter les projets suivants au plan d'action :

- Achat d'un tableau indicateur de points
- Construction d'un marché public

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le plan d'action dans le cadre du Fonds de développement des territoires volet Pacte Rural de la MRC de l'Érable afin d'ajouter les projets mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

R20-03-034
Appel d'offres
asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prévaudra du programme de subventions TECQ pour l'année 2020;

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers;
QUE des appels d'offres soient faits pour l'exécution de ces travaux;

QUE ces appels d'offres soient faits par un système électronique d'appels d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code municipal;

QUE ces travaux soient conçus et réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

Le 2 mars 2020

R20-03-035
Correction du coût
Total des travaux TECQ
2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles,

ADOPTÉE

R20-03-036
Demande d'intervention
Dans un cours d'eau

ATTENDU QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable;
IL est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Laurent Pilote sur le lot 4 016 192, et que les frais soient répartis selon le nombre de mètre linéaire de rive affecté par les travaux.

ADOPTÉE

Avis de motion et
Dépôt projet de règlement

Monsieur Jean-François Carrier donne un avis de motion qu'à une séance du conseil ultérieure sera soumis pour adoption un règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien des cours d'eau Grand Ruisseau et branches 5, 10 et 12.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

Le projet de règlement est déposé par : Monsieur Jean-François Carrier.

Le 2 mars 2020

R20-03-037
Compte à payer

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent soixante-douze mille huit cent seize dollars et soixante-dix-neuf sous (172 816.79\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :
Aucun point

Période de questions :
La période des questions s'ouvre à 20h15 et se termine à 20h19.

R20-03-038
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h19.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales